



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 30 juin 2026



LA FGAAC-CFDT A DÉPOSÉ UNE DCI À LA SA VOYAGEURS POUR OBTENIR UN REX NATIONAL !

La majeure partie de notre pays voit refluer l'épisode caniculaire le plus fort jamais mesuré par son intensité et sa durée de 11 jours !

Même si le niveau d'alerte vigilance rouge a pris fin sur toute la France, quatre départements sont toujours placés en vigilance orange.

Ce soulagement pourrait malheureusement être de courte durée car Météo France annonce que le mercure pourrait remonter à partir du 6 juillet, avec un scénario de plus en plus probable d'une nouvelle vague de fortes chaleurs mais avec un niveau encore incertain.

La FGAAC-CFDT a multiplié les interventions et les actions en faveur de la protection de la santé des ADC, que ce soit au niveau national ou local !

Pour la FGAAC-CFDT il est indispensable de réaliser un bilan de ces deux épisodes caniculaires et d'établir un retour d'expérience partagé avec les représentants du personnel permettant d'anticiper la prochaine canicule ! ☹☹☹

LA FGAAC-CFDT DÉNONCE DES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES LORS DES CANICULES SURVENUES EN MAI ET JUIN !

DCI FORTES CHALEURS : IL FAUT ANTICIPER LE PROCHAIN ÉPISODE CANICULAIRE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application



LES VAGUES DE FORTE CHALEUR N'ONT PAS ÉTÉ CORRECTEMENT ANTICIPÉES ET IL N'Y A PAS EU ASSEZ DE MESURES SPÉCIFIQUES !

Ces deux épisodes caniculaires ont démontré un manque criant d'anticipation de la part des différentes activités de la SA Voyageurs.

Les écarts entre d'un côté les alertes émises par les représentants du personnel et même les préventeurs et de l'autre l'absence ou l'insuffisance des mesures mises en œuvre, ont généré une situation compliquée et une exposition inacceptable et dangereuse des agents, aux risques liés aux fortes chaleurs.

Ceux-ci témoignent également d'une absence de conscience des risques liés aux fortes chaleurs de la part d'une partie de l'encadrement.

En savoir

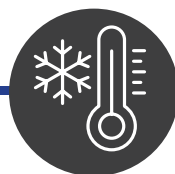


RETROUVEZ LA DCI NATIONALE
DÉPOSÉE PAR LA FGAAC-CFDT



RESPECT STRICT DES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES :

- ➔ Les obligations légales, qui s'imposent à l'employeur ont évoluées en juin 2025.
- ➔ La FGAAC-CFDT pose le constat que celles-ci ne sont pas respectées partout par la Direction !



CLIMATISATION DES CABINES DE CONDUITE :

- ➔ La FGAAC-CFDT demande que le matériel roulant dépourvu de climatisation cabine ou avec une climatisation cabine hors service ou insuffisante ne soit pas autorisé à circuler !



ADAPTATION DES JS DES ADC ET DES PLANS DE TRANSPORT :

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique que les JS soient adaptées afin de limiter la durée d'exposition des ADC aux fortes chaleurs !
- ➔ Les plans de transport doivent aussi être adaptés pour protéger les agents !



CONDITIONS DE REPOS LORS DES COUPURES ET DES RHR :

- ➔ Les ADC doivent pouvoir se reposer correctement en RHR ou lors de leurs coupures !
- ➔ La FGAAC-CFDT demande que les ADC soient relocalisés vers des lieux de coupure et de RHR climatisés.



ACCÈS À L'EAU FRAÎCHE ET À DES LOCAUX CLIMATISÉS :

- ➔ La Direction doit s'assurer que les ADC ont accès à de l'eau fraîche, y compris lors des arrêts en gare !
- ➔ La FGAAC-CFDT a réitéré sa demande de dotation de gourdes isothermes aux ADC.



CONDITIONS DE STATIONNEMENT DU MATÉRIEL ROULANT :

- ➔ La Direction doit revoir les conditions de stationnement des rames, afin d'empêcher qu'elles soient garées en plein soleil sans maintien de service de la climatisation ou préconditionnement !